



Mairie
38142 Besse en Oisans

Téléphone : 04 76 80 25 80
email : mairie.besse38@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2018**

ORDRE DU JOUR

- Suivi du Budget et décisions modificatives
- Tarifs 2019
- Participation aux frais de cantine pour les élèves scolarisés au collège de Bourg d'Oisans
- Avis sur le transfert de la compétence « Eau » à la CCO
- Travaux : avancements de projets 2019
- Point sur les syndicats et la CCO
- Fêtes de fin d'année (sapin de Noel)
- Urbanisme : Examen des dossiers de permis de construire et de déclarations préalables
- Questions diverses

DELIBERATIONS :

- **BUDGET 2018/ DECISION MODIFICATIVE N°2 : section d'investissement :** enregistrement en recettes et en dépenses supplémentaires les travaux de performance énergétique financés en totalité par les fonds européens. La section d'investissement s'équilibre désormais à 406 773.50 €

- **Tarifs 2019 :** vote des tarifs comme suit
- **EAU : délibérations relatives à l'adoption du règlement intérieur de l'eau et à ses éventuelles modifications / pas de modification pour 2019** (*délibération V 11 2014 du 28/11/2014 toujours en vigueur*)
- **ASSAINISSEMENT :** compétence et tarifs SACO. Augmentation à prévoir de l'ordre de 1 à 1.5% pour 2019

A rappeler qu'à ces deux facturations s'ajoutent depuis 2008 les taxes « Agence de l'Eau »; taxes qui seront recouvertes par la Commune pour le compte de l'Agence de l'eau selon un calcul imposé.

- **DENEIGEMENT POUR LE COMPTE DE PARTICULIERS :** sans changement par rapport à 2018 soit :

Travaux réalisés par le personnel communal à l'aide de la fraise à neige sur les propriétés privées / Petits travaux ponctuels (sur demande des propriétaires) : **28 € / heure**

- **REMUNERATIONS :**

Personnel non qualifié :	SMIC + Congés Payés
Personnel qualifié :	120% du SMIC + Congés Payés
Heure de tracteur (travaux courants) sans chauffeur :	32 €
Heure de tracteur (travaux courants) + chauffeur :	32 € + rémunération pers. qualifié
Heure de tracteur (déneigement ou terrassement)	44 €
Heure de tracteur + chauffeur (déneigement ou terrassement):	44 € + rémunération pers qualifié

- **CAMPING MUNICIPAL (AIRE DE BIVOUAC DES GRANGES DU GAY) :**

- Adulte à partir de 16 ans : **5.00 €** par personne et par nuitée
- Enfant de moins de 10 ans : **gratuit**
- Enfant de 10 à 16 ans : **3.50 €** par personne et par nuitée

Le jeton de douche reste à **2.00 €**

Le tarif garage mort reste à **5.00 €** par jour

- **LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Pour les personnes inscrites sur les rôles d'impôts de la commune **120 €**

Location de la vaisselle **70 €**

(A noter que la location de la vaisselle se fait uniquement dans le cadre de la location conjointe de la salle polyvalente)

- **LES AUTRES TARIFS :**

- Locations des garages et des box de stationnement (Ste Anne / Entrée du Village / Maison des Alpages)
- Concessions de cimetière
- Duplication d'un dossier d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...)
- Abonnements à la Bibliothèque Municipale
- Refacturation de la vaisselle endommagée (salle polyvalente)

restent également inchangés.

-
- **Annulation titre de recettes** à l'Agence de l'Eau, le montant à recouvrer étant en deçà du montant légal
 - **Participation aux frais de cantine** pour les enfants scolarisés au Collège de Bourg d'Oisans pour l'année Scolaire 2018-2019
 - **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS :** opposition du transfert de la compétence eau à la CCO (La gestion reste communale jusqu'au 1^{er} janvier 2026)

TRAVAUX : POINT SUR L'AVANCEMENT, PROJETS ET FINANCEMENT

- Travaux en cours :
 - Les travaux suivants prévus sur 2018 ont été réalisés et exécutés conformément au budget prévisionnel : complément travaux aire accueil/parkings, voirie communale, remplacement de la chaudière de la résidence St André, remplacement des menuiseries de la Mairie, traitement acoustique de la salle polyvalente, régularisation foncière du terrain de boules et aménagement, enquête publique pour la qualification des sources
Le cas échéant, les demandes de versement des subventions correspondantes sont en cours.
- Travaux à reporter au budget 2019 :
 - Réalisation d'un parc de contention (chargement/déchargement du bétail) au niveau de l'ancienne décharge du Gay
 - Eclairage public Tranche 1
 - Travaux sur captages (étude en cours de validation auprès des services de l'Etat)
 - Aménagement de l'aire de jeux pour enfants
- Travaux en cours d'étude pour une éventuelle inscription sur le budget 2019 :
 - Poursuite des travaux de réfection de la voirie communale
 - Eclairage public: 2eme tranche

QUESTIONS DIVERSES :

- Point dur les différents syndicats et Communauté de Communes
- Fêtes de fin d'année : du sapin de Noël programmé le 16 décembre 2017

